

L'hon. M. GUTHRIE: Nulle modification du tarif sur les meubles, non; ce tarif a toujours été maintenu, et l'une des raisons pour laquelle il l'a été depuis quelques années, c'est que les manufacturiers de meubles ont eu un loyal ami parmi les ministériels. Je ne veux pas être interrompu. Je tiens à exprimer mes vues. Je regrette que l'habitude que l'on a d'interrompre n'a fait que s'accroître, ce qui n'est pas toujours à l'honneur de la Chambre. Ces interruptions sont presque devenues une coutume du Parlement depuis quelques années. Je me rappelle le temps où cet usage n'était pas permis dans cette enceinte. Je ne désire pas manquer de courtoisie à l'égard de mon honorable ami, mais je ne veux pas être troublé dans mes observations.

Maintenant, je vais faire allusion à un autre sujet relativement à la question commerciale, et je suis heureux que l'honorable ministre des Finances (M. Robb) soit à son siège. S'il est, aujourd'hui, chez nous, un obstacle à l'augmentation du commerce légitime, en plus de celui qui est inhérent à l'application d'une politique fiscale mal comprise, s'il est un fardeau qui accable le commerce plus que tout autre, c'est bien celui de la taxe de vente. Que le ministre des Finances sache bien que les membres de la gauche sont prêts à l'aider autant que possible à enlever de l'industrie canadienne cette lourde imposition dont le ministre King est en grande partie responsable. Comme mesure de guerre, le gouvernement conservateur a imposé une taxe de vente de 3 p. 100 dans l'ensemble,—1½ p. 100 pour le commerçant, et autant pour le manufacturier. C'était une mesure de guerre. C'était une lourde taxe que nous pensions à son maximum. Quand l'honorable M. Fielding est devenu ministre des Finances, il a élevé la taxe à 4½ p. 100, et, l'année suivante, l'a encore élevée à 6 p. 100. Il a alors constaté que cet impôt était tellement élevé qu'en réalité il entravait les affaires du pays. Il l'a donc réduit à 5 p. 100, ce qui est aujourd'hui son chiffre. Les hommes d'affaires du Canada tout entier disent qu'en sus d'un tarif insuffisant, la plus lourde imposition et la pire injustice dont ils souffrent est cet impôt de 5 p. 100 sur les ventes dont ils ont été grevés par le gouvernement King. Les chiffres des comptes publics, présentés à la Chambre il y a un ou deux jours pour l'année financière écoulée, le 31 mars 1926, indiquent qu'au cours de la dernière année du ministère Meighen, et avec la taxe des ventes en vigueur, on a perçus 73 millions du public, alors que, pendant l'année terminée le 31 mars dernier, cet impôt s'est chiffré à 98 millions.

L'hon. M. ROBB: Parce que les affaires ont augmenté.

L'hon. M. GUTHRIE: Et aussi parce que l'impôt était plus élevé. Je dirai avec justice que l'article que j'ai cité, comprend le montant encaissé, grâce aux timbres de 2 c. exigés sur tous les chèques. Le gouvernement King a porté au maximum d'un dollar par chèque l'impôt du timbre exigé sur les chèques élevés. La taxe des ventes et celle du timbre ont rapporté 98 millions, lourd fardeau que l'industrie canadienne doit supporter. Comment nous soulager de cet impôt oppressif? Je propose de supprimer franchement cet impôt sur les ventes.

Nous aiderons le ministre des Finances dans cette tâche et nous lui donnerons aussi notre appui pour diminuer les dépenses publiques. Je crois savoir que, depuis juillet dernier, alors que les dépenses publiques se sont faites au moyen de mandats du Gouvernement, on a effectué des économies considérables. Quand le trésor était rempli et que le Gouvernement ne voyait aucune contrainte à ses dépenses, il a toujours trouvé moyen de dépenser tout ce qui entrainait et d'emprunter un peu. Après le mois de juillet, il fut impossible de dépenser de cette manière. Chaque dollar dépensé devait d'abord être autorisé par mandat de Son Excellence le Gouverneur général, et il fallait démontrer que ces dépenses étaient absolument nécessaires et urgentes. Or, quel a été le résultat? C'est qu'après son court interrègne, quand le gouvernement Meighen a quitté le pouvoir, nous avons pu payer sur les revenus du pays 30 millions des emprunts consentis par les Etats-Unis et arrivés à échéance, et cela sans emprunter un seul sou. Si nous pouvons obtenir un tel résultat en quelques mois d'administration sous un régime de mandats du Gouverneur général, pourquoi ne pas suivre la même pratique, quand nous ne vivons pas sous ce régime des mandats du Gouverneur général? Dans tout le Canada, on demande une diminution de nos dépenses.

L'hon. M. ROBB: Très bien!

L'hon. M. GUTHRIE: Tout le Canada demande que notre dette nationale soit notablement réduite. Je crois que le public canadien a été quelque peu effrayé ces jours-ci d'apprendre que la dette nette à la date du 30 novembre dernier formait encore l'énorme total de \$2,344,436,755. Quand allons-nous commencer à acquitter cette dette? Savez-vous qu'en 1921 la dette nationale n'était que de \$2,340,000,000. Je sais très bien que les amis du Gouvernement demandent toujours: "Que dites-vous de l'année suivante?" Parce que l'année financière se termine le 31 mars. Je vais examiner l'année suivante, la dette était alors d'environ \$2,422,000,000 ce qui fait qu'on l'avait augmentée de 80 millions pendant cette année avec des déficits de chemins